



Obtenir des devis estimatifs pour l'adaptation de votre véhicule



Si vous achetez un nouveau véhicule en vue de le faire adapter ou un véhicule usagé qui a déjà été adapté, vous devez faire affaire avec un entrepreneur qualifié en modification de véhicules. L'Association nationale des concessionnaires d'équipement de mobilité (ANCEM) est une ressource utile pour trouver de tels entrepreneurs. Le site Web de l'ANCEM vous permet de faire une recherche pour localiser des concessionnaires associés à cet organisme dans votre région. Consultez le site Web de l'ANCEM : <https://nmedacanada.ca/fr/>.

Les devis doivent inclure :

- Tous les frais relatifs aux produits achetés et à la main-d'œuvre (coûts détaillés avec prix total et taxes applicables)
- Une description détaillée des travaux à effectuer

Échéancier des travaux :

Demandez à l'entrepreneur combien de temps prendront les travaux d'adaptation de votre véhicule. Certaines adaptations, comme les conversions qui exigent l'abaissement du plancher, peuvent prendre jusqu'à huit semaines. Vous devriez prévoir de quelle façon vous vous rendrez à vos rendez-vous pendant que votre véhicule est à l'atelier.

Autres choses à considérer :

- Votre véhicule actuel pourra-t-il recevoir les adaptations dont vous avez besoin ou devrez-vous acheter un autre véhicule qui pourra recevoir les adaptations requises?
- Les devis que vous obtiendrez doivent préciser sur quel véhicule les travaux d'adaptation seront effectués.
- Le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules (PAHV) fournit du financement pour répondre à des besoins de base en matière d'accessibilité. Pour obtenir tout autre type d'amélioration, vous devrez négocier directement avec votre entrepreneur et c'est vous qui devrez en assumer les frais.

Vous avez d'autres questions? Communiquez avec nous!
Programme d'adaptation des habitations et des véhicules

1 877-369-4867



@marchofdimescda

www.marchofdimes.ca